

L'évolution des prix de 2011 à septembre 2022

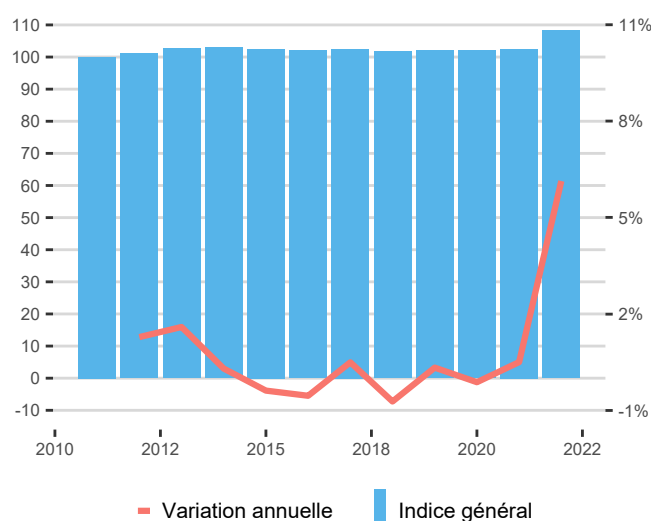
Sur les neuf premiers mois de l'année 2022, les ménages polynésiens subissent une augmentation importante des prix de leurs achats avec + 5,5 % en moyenne annuelle par rapport à l'ensemble de l'année 2021. Cette forte inflation, concernant l'ensemble des produits consommés aussi bien au Fenua que dans le reste du monde, n'a plus été observée depuis le milieu des années 1980. Malgré une stabilité globale des prix entre 2007 et 2021, ceux de l'alimentaire progressent de façon continue depuis plus de dix ans. Cette hausse a été compensée par la baisse des prix des biens importés et des télécommunications au travers de la concurrence dans ce secteur. Le prix des énergies est resté bas depuis 2015, mais connaît en 2022 une forte hausse, proche des niveaux de la précédente crise sur les produits pétroliers.

L'inflation est la hausse générale des prix des biens et des services. L'indice des prix à la consommation (IPC), qui permet d'évaluer la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, est le principal instrument pour la mesurer. Pour calculer l'IPC, l'ISPF suit un même panier de biens et services, mois après mois, afin de s'assurer que les évolutions de prix ne mesurent pas des différences de qualité du produit qui justifieraient la différence de prix. Pour produire un indice d'ensemble à partir de tous ces relevés de prix, chaque produit est regroupé dans des variétés qui sont pondérées selon le lieu d'achat et proportionnellement à son poids dans la dépense de consommation des ménages. L'IPC est construit de manière à couvrir l'ensemble de la consommation des ménages : celle-ci est décrite par une nomenclature, la COICOP (Classification of individual consumption by purpose), qui classe les produits selon leur fonction : l'alimentation, les boissons alcoolisées et tabacs, les habits, le logement, les meubles, articles de ménage et d'entretien courant du foyer, la santé, les transports, la communication, les loisirs et la culture, l'éducation, les restaurants et les hôtels, les biens et services divers. Un regroupement de ces divisions en quatre rubriques, services marchand consommés par les ménages, hors énergies (dépenses de logement, de transport, de télécommunication, etc.), produits alimentaires, biens de consommation et /ou manufacturés (hors boissons et tabacs), et les produits et services énergétiques (carburant et électricité) a été réalisé pour cette étude. De plus, ce travail présente l'ensemble des évolutions en moyenne annuelle^a des prix observés entre janvier 2011 et septembre 2022.

a. Moyenne annuelle et glissement annuel sont des concepts différents : l'évolution en moyenne annuelle compare les prix d'une année donnée à ceux de l'année précédente, alors que le glissement annuel compare les prix d'un seul mois d'une année donnée à ceux du même mois de l'année précédente. Les comparaisons annuelles qui portent sur l'ensemble de l'année, entre 2011 et 2021, sont aussi présentées pour 2022, mais sur les seuls neuf premiers mois.

La majorité des pays occidentaux, les États-Unis et la Polynésie française sortent d'une longue période d'inflation très minime. De 2002 à 2021, l'inflation annuelle moyenne n'a dépassé les 2 % qu'à trois reprises en Polynésie française (2006, 2007 et 2008), avec des causes extérieures généralement bien identifiées (variations des conditions climatiques pour les produits alimentaires en 2008, environnement géopolitique pour les produits pétroliers en 2006 et 2007). Par ailleurs, l'inflation a stagné entre 2011 et 2014 et même reculé entre 2015 et 2021, avec à chaque fois un effet prépondérant du repli des cours internationaux des matières premières, notamment du pétrole. Si l'IPC a globalement progressé en moyenne annuelle de 8 % depuis 2011, il n'avait progressé que de 2,5 % entre 2011 et 2021 (soit 0,24 % par an en moyenne), avant le rebond très marqué de 2022 (+ 5,5 % en rythme annuel). L'inflation, en rythme annuel, est même deux fois plus forte sur les neuf premiers mois de 2022 que sur les dix années précédentes et vingt fois plus intense en rythme annuel moyen (0,24 % contre 5,5 %).

Fig. 1. Évolution annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation

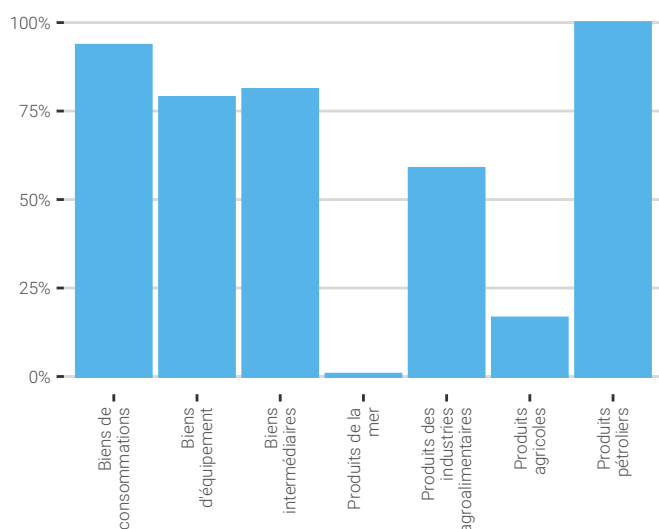


Source : ISPF, IPC

L'importance des prix mondiaux dans l'inflation polynésienne

Du fait de sa situation géographique, de ses modes de consommation et de la petite taille de son marché, la consommation des ménages polynésiens est dépendante des importations. Si certaines productions locales comme les produits de la mer couvrent les besoins, ce n'est pas le cas pour les autres produits alimentaires (riz, farine, sucre, etc.) ni pour les produits de consommation courante ou d'équipement du foyer. Ainsi, 94 % des produits de consommation disponibles en Polynésie française sont importés (32 milliards de valeur CAF-Coût, assurance et fret en 2021) et même 59 % des produits des industries agroalimentaires (41 milliards d'importations en 2021 et sûrement 50 milliards en 2022 pour un volume équivalent). Seuls les produits de la mer et agricoles (coprah, vanille, fruit, etc.) sont majoritairement produits en Polynésie française. Parmi les produits agricoles, si la place des légumes et fruits importés reste importante dans les étals des magasins (2 milliards de valeur CAF en 2021), cela est moins vrai sur les tables polynésiennes où l'autoconsommation réduit fortement cette dépendance.

Fig. 2. Part des importations dans les ressources par produit en 2021



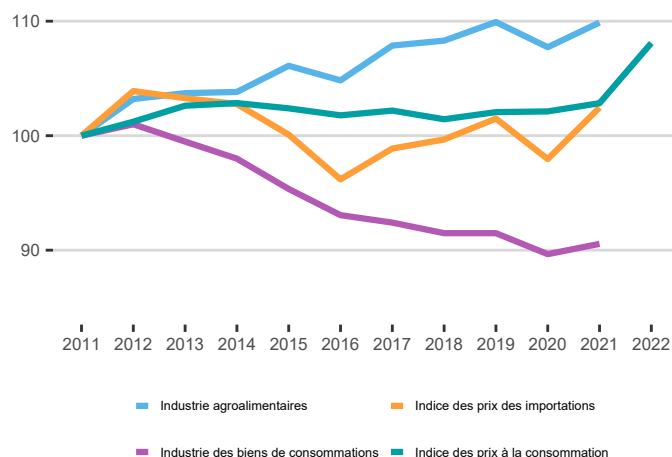
Source : Direction régionale des douanes - ISPF, Comptes économiques (estimations)

Au global, le prix unitaire des importations polynésiennes évolue comme l'indice des prix à la consommation (IPC) depuis 2011 avec des différences selon les types de produits. Les prix des biens de consommations importés (équipement du logement, textiles, etc.) ont baissé de 10 % entre 2011 et 2021, alors que ceux de l'industrie agroalimentaire ont progressé de 10 %.

Les prix à la consommation des biens dépendent des prix à l'importation mais pas seulement

La consommation de services (43 % des dépenses totales des ménages) trouve une réponse locale, quand la consommation de biens (hors énergie) qui regroupe près de 48 % des dépenses familiales (dont 23 % pour les seuls produits alimentaires) est principalement importée, tout comme celles concernant les hydrocarbures.

Fig. 3. Indices des prix à l'importation



Source : ISPF, IPC, Comptes économiques, Comptes rapides (Base 100 en 2011)

La fixation du prix de vente d'un produit ou d'un service constitue un travail important et délicat pour un chef d'entreprise car un prix doit trouver sa clientèle. Il est souvent fixé en combinant plusieurs méthodes basées sur le taux de marge, le coût de revient, l'intensité de la concurrence et même sur ses impacts psychologiques sur la clientèle. Une fois pris en compte l'ensemble de ces considérations, on peut résumer la constitution d'un prix de vente comme une série d'étapes qui consistent à déterminer le coût d'achat, en calculant le prix d'achat du produit auquel on ajoute par exemple les coûts d'approche (fret, assurance), puis les droits de douanes, auquel on additionne la marge du détaillant, puis les taxes à la consommation. Ce séquençage peut se répéter partiellement plusieurs fois pour une chaîne de valeur intégrant plusieurs intermédiaires (importateur, grossiste, détaillant par exemple) et la fiscalité peut peser plus au moins selon les produits, tout comme le taux de marge qui peut varier selon la concurrence et la nature des produits et le coût d'approche selon le mode de transport et l'origine.

Le prix pour les consommateurs des produits importés dépend de la valeur FAB¹ de ce produit mais aussi des coûts d'approche en hausse ces dernières années, du niveau de taxation douanière (qui varie selon l'origine, les produits et la réglementation), des taxes à la consommation mais aussi de la marge² qui dépend du degré concurrentiel et de la réglementation (PPN³, PGC par exemple).

1. Franco à bord : Coût d'achat hors transport, taxe et assurance

2. Cette marge va servir à payer les autres charges de l'entreprise comme les frais de distribution (stockage, transport, gestes commerciaux, publicité, charges salariales, impôt, investissement, profit, etc.)

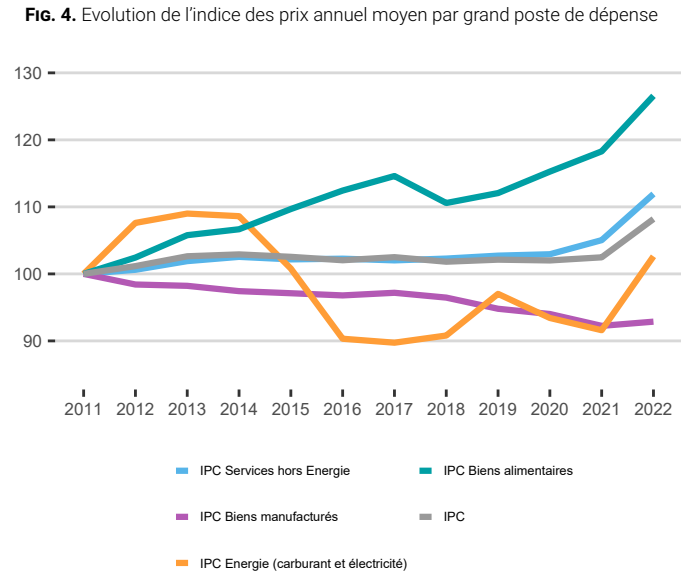
3. En Polynésie française, le prix maximal de vente de certains produits est réglementé avec un encadrement des prix qui se fait par la fixation d'un prix plafond ou en réglementant la marge en valeur absolue ou relative. Ces produits relèvent de deux catégories comme les produits de première nécessité (PPN) qui sont exonérés de toutes taxes et les produits de grande consommation soumis aux droits à l'importation mais souvent exonérés de TVA et de Contribution pour la Solidarité.

Toutes ces précautions prises, en moyenne sur un prix de 100 F.CFP payé par les ménages, la fiscalité est estimée à 20 F.CFP pour les biens de consommation et à 10 F.CFP pour les biens des industries agroalimentaires. Les coûts d'approche représentent respectivement entre 5 et 10 F.CFP du prix final en moyenne. La marge des commerçants (grossistes et détaillants) est plus élevée, en moyenne, pour les biens de consommation que pour les biens alimentaires qui sont plus réglementés et moins concurrentiels. En moyenne, le prix du bien importé représente entre 33 % et 50 % du prix final selon la nature du bien. La fiscalité représente entre 11 et 22 % du prix toutes taxes comprises (TTC).

TABLE 1. Estimation de la décomposition moyenne du prix acquitté par les consommateurs pour les produits importés en 2022 (en F.CFP)

	FAB	Coût d'approche	DTI	Marge	TVA CPS	Prix TTC
Biens de consommation	33	4	7	40	15	100
Bien des industries agro alimentaires	43	10	6	36	5	100

Source : Direction régionale des douanes - ISPF



Source : ISPF, IPC (Base 100 en 2011, estimations)

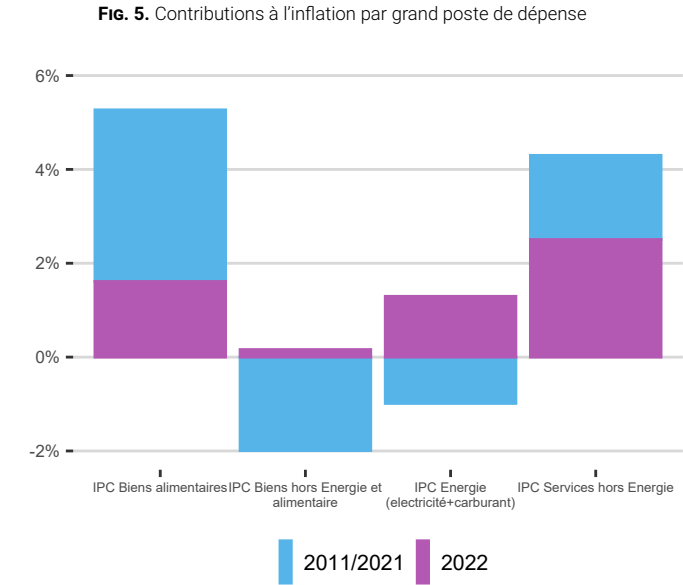
Aujourd'hui, avec la guerre au frontière de l'Europe, la crise de l'offre et la dévaluation de l'Euro, tous les ingrédients de l'inflation, sur les trois premiers trimestres de 2022, semblent conjoncturels et fortement liés à l'extérieur. Néanmoins, certaines évolutions, comme le prix de l'alimentaire sur un temps plus long, montre l'importance des tendances structurelles. Il existe aussi des prix très volatils pour des produits dont l'offre dépend des conditions climatiques (produits de la mer), des cours internationaux (produits pétroliers) ou d'une demande très saisonnière (produits touristiques ou services de transport).

Indépendamment de ces fluctuations de court terme, le prix de certains produits progresse de façon continue (alimentaire) et d'autres baissent tendancielllement. Par exemple, le prix des services de communication a été divisé par deux depuis 2017, comme celui des articles d'habillement ou produits du numérique mais depuis 2011. Ces fortes baisses de prix s'expliquent par les innovations et la qualité de certains de ces produits qui ont progressé plus rapidement que leurs prix, le développement de la concurrence et l'importance croissante de la production asiatique qui est moins onéreuse.

Les prix des biens de consommation ou manufacturés ont baissé de 13 % entre 2011 et les neuf premiers mois 2022, alors que ceux des services et de l'alimentation (hors boisson) ont connu une augmentation respective de + 12 % et + 26 % sur la même période.

Le prix des produits alimentaires progresse chaque année

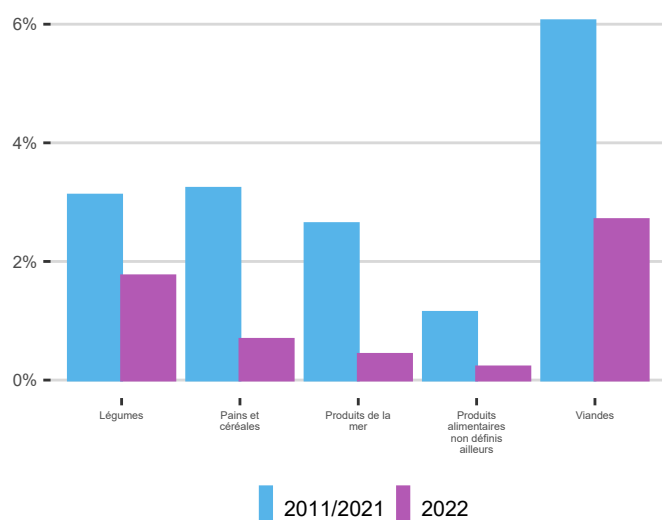
Premier contributeur à l'inflation, les prix de l'alimentaire ont progressé en moyenne annuelle de 26 % depuis 2011 et le quart de cette hausse s'observe sur l'année 2022 (+ 7 %). Avec des prix dans l'alimentaire qui progressent trois fois plus que l'indice des prix depuis 2011 (+ 26 % contre + 8 %), l'alimentaire contribue pour 5,5 points à l'inflation globale entre 2011 et 2022 et pour 1,6 point en rythme annuel sur les neuf premiers mois de 2022 (+ 5,5 %).



Source : ISPF, IPC

Cet écart entre l'évolution de l'indice de l'alimentation et celle de l'indice général s'observe dans le prix des importations (graph 3) et à travers l'ensemble des pays, appuyant le caractère mondial et structurel de cette situation. Cette tendance, qui s'amplifie depuis 2018, s'est accentuée depuis le début de l'année et concerne l'ensemble des aliments, excepté les produits laitiers dont les prix sont restés stables.

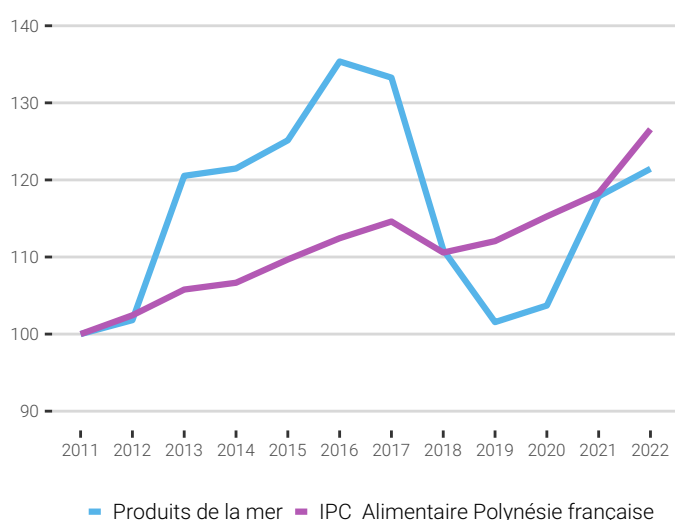
Fig. 6. Contribution à la hausse des prix de l'alimentaire entre 2011 et 2022



Source : ISPF, IPC

Parmi les produits ayant connu l'inflation la plus forte, la viande (+ 35 % entre 2011 et 2022) contribue pour 9 points à l'évolution de l'indice alimentaire, tout comme celle concernant les céréales (dont riz, farine) et les légumes (+ 22 % et + 48 % depuis 2011). La hausse de prix de ces catégories de produits constituant 57 % des dépenses alimentaires, explique les deux tiers de la dynamique des prix dans l'alimentaire depuis 2011. Ces produits sont souvent concernés par des politiques publiques de contrôle des marges (poulet, farine, etc.), de prix plafond (baguette), de quotas d'importation (légumes), mais peuvent être aussi subventionnés selon les usages (farine pour le pain). Les droits de douane s'élèvent en moyenne à 11 % avec par exemple 7 % en moyenne sur la viande et 0 % sur le riz. Les taxes à la consommation sont les plus faibles avec 6 %. L'ensemble de la fiscalité représente en moyenne 11 % du prix final des produits de l'alimentaire.

Fig. 7. Évolution des prix des produits de la mer



Source : ISPF, IPC

Constitués en très grande partie d'une offre polynésienne, les prix des produits de la mer ont progressé de 22 % depuis 2011, soit la même tendance que dans l'alimentaire mais de façon plus irrégulière.

La hausse du prix dans les services marchand consommés par les ménages accélère depuis 2021

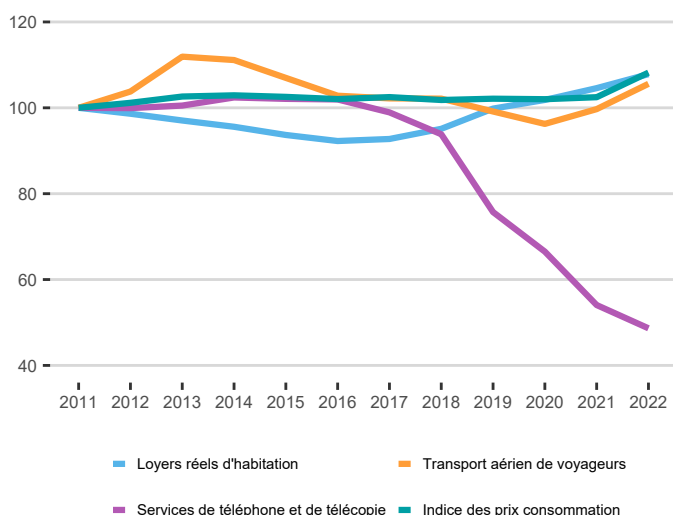
La hausse des prix dans les services marchands, hors énergie, qui représentent 43 % des dépenses des ménages, contribue, comme l'alimentaire, pour 5 points à l'inflation annuelle moyenne mesurée entre 2011 et septembre 2022. Les prix dans ce regroupement sont très dépendants du prix des intrants (dans la restauration par exemple), du prix de l'énergie (dans le transport) et plus globalement de la hausse des coûts, y compris salariaux ou fiscaux. Cela s'explique par la composition de ce regroupement : les dépenses en logement pèsent 30 %, pour 18 % pour les services de restauration, 10 % pour les assurances, 8 % pour les services de transport et 4 % pour la communication. Au global, l'indice des prix des services marchands a progressé en moyenne de 0,3 % chaque année entre 2011 et 2020, avant de connaître une accélération en 2021 (+ 2 %) et une forte hausse en 2022 (+ 7 %). Ces hausses ont ainsi contribué pour 40 % à l'inflation de 2011 à 2021 et pour moitié de celle de 2022.

Les hausses de prix proviennent principalement des services de restauration (+ 30 % depuis 2011), tirées en partie par celles dans l'alimentaire et des dépenses d'habitation⁴ hors énergie (+ 15 % depuis 2018). La baisse des prix dans les télécommunications et la stabilité des prix dans le transport, hors carburant, ont pour partie compensé ces hausses. La forte hausse des prix dans les services d'assurances (+ 24 %) en début d'année 2022 pèse aussi considérablement sur la hausse des prix dans les services marchands depuis le début de l'année 2022 (2 points).

Zoom sur les dépenses liées au logement : Depuis 2011, la hausse des prix de 15 % pour les dépenses relatives à l'habitation est en moyenne deux fois plus rapide que l'inflation globale. Ces dépenses qui représentent 12 % du budget des ménages concernent la totalité des ménages polynésiens. La hausse des prix reste concentrée sur les quatre dernières années (+ 17 % depuis 2017) et accélère à + 6 % sur 2022. Dans le détail, depuis 2017, les prix ont progressé de 16 % pour les loyers et autres services liés à la maison (eau, ordures, assainissement) et + 22 % pour ceux concernant l'entretien de la maison depuis 2011. Sur les neuf premiers mois de 2022, les loyers sont en hausse de 3 % en rythme annuel, l'entretien de 5 % et les services liés à l'habitat de 18 %. En partie liées à l'habitation, les dépenses en assurance concernent plus de huit ménages sur dix et représentent 4,5 % du budget. Ces dépenses connaissent une forte hausse des prix en 2022 (+ 24 %), alors qu'ils avaient reculé de 2,7 % entre 2011 et 2021.

4. Ce budget regroupe les dépenses en loyer, service d'entretien et réparation de la maison et service de logement hors énergie (assainissement, ordures, eau.)

Fig. 8. Évolution du loyer, de la téléphonie et du transport aérien depuis 2011



Source : ISPF, IPC

La baisse continue du prix des biens manufacturés a soutenu le pouvoir d'achat des ménages

Entre 2011 et 2021, le prix des biens manufacturés⁵, représentant 18 % des dépenses des ménages, a baissé tous les ans (-14 % sur la période), contribuant à un recul de deux points de l'inflation totale. Malgré les fortes tensions inflationnistes sur le fret, les prix des produits manufacturés restent stables sur l'année 2022 (+1 %). Le recul des prix se retrouve dans l'ensemble des produits importés (graph 4) et commercialisés. Cette baisse provient essentiellement de la baisse des prix pour les articles d'habillement, audiovisuels et ceux concernant l'aménagement de la maison avec -50 % en valeur tout en représentant un poids relativement important dans le budget (2,5 %). La baisse des prix sur ces produits illustre bien un des effets de la mondialisation. Ces produits ont des droits de douane élevés : en moyenne 30 % de la valeur CAF pour les meubles et habits, et 20 % sur l'ensemble des biens de consommations. Ils ont également un taux de taxe à la consommation le plus important : 17 % aujourd'hui contre 13 % avant 2013. Ces produits génèrent une recette fiscale (droit de douane et taxe à la consommation) estimée entre 15 et 17 milliards de F.CFP par an.

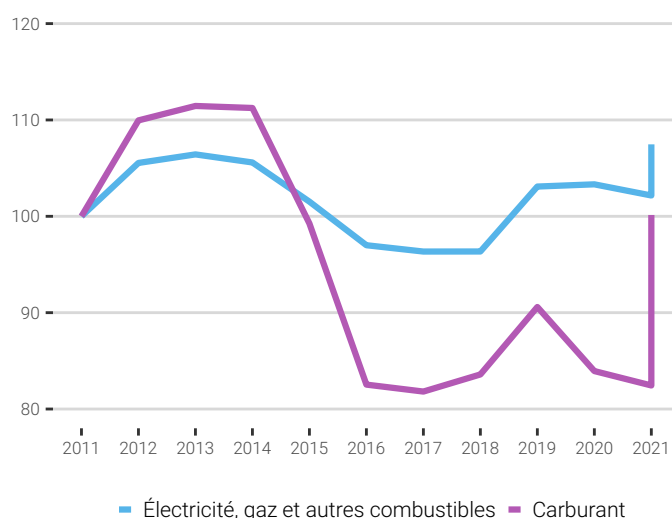
5. Cette catégorie créée pour les besoins de l'étude regroupe l'ensemble des catégories de la COICOP (hors carburant, tabac et boisson) faisant référence à un bien (habillement et textile, article et équipement pour la maison et le loisir, véhicule, équipement audio et informatique, etc.).

Le coût des énergies s'envole en 2022 après 5 ans de prix bas

Presque la totalité des ménages polynésiens sont raccordés aux réseaux électriques et plus de 70 % possèdent une voiture. Le budget consacré à la facture électrique et gaz (93 % des ménages sont concernés) ou au carburant (56 % des ménages sont concernés) représente au total 10 % des dépenses des ménages, dont 5,5 % pour le gaz et l'électricité. Depuis 2011, l'évolution des prix des énergies a été globalement favorable aux ménages, avec un prix des énergies 4 % plus élevé en 2022 qu'en 2011, malgré la hausse des prix depuis janvier 2022 (+12 %). Depuis le début de l'année 2022 le prix, en rythme annuel, de l'électricité a augmenté de 5 % pour les ménages, celui du gaz de 4 % et celui des carburants de 21 %.

Ces produits difficilement remplaçables dans le quotidien des Polynésiens ont des prix réglementés. Fortement fiscalisée, la consommation énergétique des ménages génère une recette fiscale de l'ordre de 10 milliards par an (droit de douanes, TVA, CPS, taxe communale, etc.). Pour exemple, la fixation du prix de l'essence sans plomb dépend du prix à l'importation, de la marge (15 F.CFP par litre pour les importateurs d'essence par exemple et 10,75 F.CFP pour les détaillants) et aussi de la fiscalité (60 F.CFP du litre). À ce prix, un montant de stabilisation est appliqué : positif quand le prix à l'importation est bas par rapport au prix de vente ou négatif pour éviter les hausses de prix. Ainsi, depuis septembre 2020, les consommateurs d'essence sans plomb bénéficient du fonds de stabilisation qui, en moyenne, a permis de compenser 20 F.CFP par litre sur ces dix derniers mois.

Fig. 9. Évolution des prix des énergies



Source : ISPF, IPC

L'effet d'une taxe sur les prix : Le premier effet de l'instauration ou du relèvement général du ou des taxes à la consommation (Taxe sur Valeur Ajoutée, Contribution Pour la Solidarité) est une augmentation du prix de vente nominal « toutes taxes comprises », sauf à ce que cette hausse soit entièrement compensée par une baisse des marges de l'entreprise et/ou de ses coûts de production. La hausse ponctuelle du niveau général des prix générée par la hausse de la taxe peut être amplifiée par le déclenchement d'une boucle prix-salaires dont l'ampleur dépend du degré d'indexation des salaires sur les prix de consommation, mais aussi du comportement de marge des entreprises (qui dépend de l'importance de variations de demande à la suite d'une évolution des prix, du degré de concurrence). De plus, sur une taxe à la consommation, non récupérable (type CPS), ce processus se répète sur l'ensemble des consommations intermédiaires et pour l'ensemble des intermédiaires rendant la mesure encore plus incertaine. S'il est difficile de mesurer l'impact d'une taxe à la consommation (type CPS) sur les prix, et que peu d'études existent sur le sujet, le sujet, le travail de Gautier et Lalliard^a en 2013 sur la diffusion des variations de taux de TVA aux prix TTC en métropole a conclu que la hausse de taux au 1^{er} janvier 2012, en Métropole aurait été répercutée à 75 % sur les prix TTC. Cette étude indique aussi que la transmission des changements de taux aux prix est traditionnellement complète après trois mois et que cette transmission est d'autant plus rapide qu'elle intervient au mois de janvier. Ainsi, la transmission dans les prix de la mise en place de la taxe de 1 % « contribution pour la solidarité » au 1^{er} avril peut se faire sur plus de trois mois car pour certaines entreprises (tourisme, etc.), les changements de prix n'ont pas lieu aussi rapidement et son assiette qui concerne les produits déjà soumis à la TVA (soit 70 % du chiffre d'affaires du commerce ou 40 % de celui du transport et 95 % de celui la production d'électricité) rend l'évaluation encore plus complexe. Si depuis le début de l'année, les prix ont progressé de 5,5 % en moyenne (à fin septembre), la hausse mensuelle des prix sur le premier trimestre contribue autant que sur celle observée entre avril et septembre. S'il est facile d'isoler l'effet de la mise en place de la taxe « CPS » sur les prix de l'électricité et la restauration (1 % sur les 5 % de hausse de prix en 2022), sur les télécommunications (1 % sur la baisse de 11 % en 2022) ou sur les prix des produits non concernés (transport aérien, produits réglementés, produits financiers et assurances, carburant), son impact global demandera encore un peu de temps pour être évalué mais restera mesuré au regard de l'ensemble des origines de l'inflation.

a. **Quels sont les effets sur l'inflation des changements de TVA en France ?**,
Bulletin de la Banque de France, Banque de France, issue 194, pages 81-97.

Bibliographie

Jacques BENOIT (2017) *L'autoconsommation demeure une aide importante pour les budgets modestes*
Claire TALVARD et Julien VUCHER-VISIN (2018) *Les dépenses en énergie des ménages polynésiens*
Camille BRETON, Alexandre AILLOUD, Mathieu BOLDUC et Julien VUCHER-VISIN (2022) *Le fret international en Polynésie française de 2015 à 2021*

Télécharger les données

Toutes les données

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Etudes et Bilans
Numéro	1351
Auteur de la publication	Julien VUCHER-VISIN
Rédacteur en chef	Nadine RESNAY
Directeur de la publication	Nicolas PRUD'HOMME
Dépot légal	Novembre 2022
Informations	Immeuble Uupa - 1 ^{er} étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Fax	+689 40 42 72 52
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2022 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370



Erratum

À la suite d'une correction sur le Table 1., la présente publication a été mise à jour en juillet 2023.